



**EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 08-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 24/11/2023

Nombre de membres : - En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10

Présents : Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Absents : Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale - Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal.

Absents représentés : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME - Karel NICOLETTA donne pouvoir à Rodolphe BIZET.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DELIBERATION N° 03 : Attribution du marché de déneigement – Saison hivernale 2023 / 2025

Pour répondre à ses besoins en matière de déneigement du territoire communal en saison hivernale, d'assurer la sécurité publique, la commodité du passage dans les rues et voies publiques du village et des hameaux, une consultation de marché à procédure adaptée a été lancée le 3 novembre 2023 par la commune pour l'attribution du marché de déneigement pour la saison hivernale 2023/2025 pour une période de 17 mois débutant le 1^{er} décembre 2023 et se terminant le 1^{er} mai 2025.

Ce marché est décomposé en 4 lots :

- lot n° 1 : Grands axes,
- lot n° 2 : Centre village,
- lot n° 3 : Secteur Les Launes,
- lot n° 4 : Sablage/balayage.

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre (C.A.O.) qui s'est déroulée le lundi 27 novembre 2023 à 18h00 et qui a choisi les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Désignation du lot	Entreprise choisie par la C.A.O.	Montant de l'offre en € HT
1	Grands Axes	SAS Agence COZZI – COLAS France Les Scaffarels – BP 60 - 04240 ANNOT	40 950,00 €
2	Centre village	SAS Agence COZZI – COLAS FRANCE Les Scaffarels – BP 60 – 04240 ANNOT	7 950,00 €
3	Secteur Les Launes	M. MAGALON Noël 240 route des Serres de Nairaud - 06470 BEUIL	5 125,00 €
4	Sablage/balayage	M. MAGALON Noël 240 route des Serres de Nairaud - 06470 BEUIL	6 600,00 €

AR Prefecture

006-210600169-20231129-03_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider les attributions des marchés de déneigement aux entreprises susnommées.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER l'avis de la commission d'Appel d'Offres en date du 27/11/2023, et d'attribuer comme suit le marché de déneigement – saison hivernale 2023/2025 :

N° lot	Désignation du lot	Entreprise choisie par la C.A.O.	Montant de l'offre en € HT
1	Grands Axes	SAS Agence COZZI – COLAS France Les Scaffarels – BP 60 - 04240 ANNOT	40 950,00 €
2	Centre village	SAS Agence COZZI – COLAS FRANCE Les Scaffarels – BP 60 – 04240 ANNOT	7 950,00 €
3	Secteur Les Launes	M. MAGALON Noël 240 route des Serres de Nairaud - 06470 BEUIL	5 125,00 €
4	Sablage/balayage	M. MAGALON Noël 240 route des Serres de Nairaud - 06470 BEUIL	6 600,00 €

- D'AUTORISER le Maire à signer les marchés correspondants avec l'entreprise SAS Agence COZZI – COLAS FRANCE et Monsieur MAGALON Noël ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

- Monsieur Noël MAGALON ne prend pas part au vote

<u>VOTES</u> :	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------	----------	------------	----------------

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Roland GIRAUD

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

AR Prefecture

006-210600169-20231129-03_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023